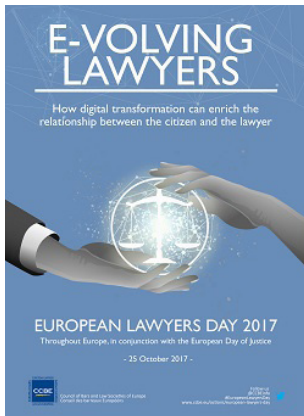


- Journée européenne des avocats 2017
- Conférence du CCBE sur la formation
- Déclaration du CCBE sur le secret professionnel
- Réponse du CCBE à la proposition de la Commission européenne sur les intermédiaires fiscaux
- Future Convention européenne sur la profession d'avocat
- Droit pénal
- Lutte contre le blanchiment
- Soutien du CCBE envers les propositions de réformes du barreau géorgien
- Concours ERA-CCBE des jeunes avocats
- Conférence conjointe entre le CCBE et le barreau ukrainien
- Projet TRAVAW (Formation des avocats sur la législation concernant les violences à l'égard des femmes)



JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS 2017



Le 25 octobre 2017 aura lieu la quatrième journée européenne des avocats dans toute l'Europe. Le CCBE a publié un [livret complet et l'affiche](#) de l'événement. Le livret contient des informations pratiques sur l'événement et des documents d'information sur le thème « Les avocats en e-evolution : comment la transformation numérique peut renforcer la relation entre le justiciable et l'avocat ». Les barreaux membres du CCBE à travers toute l'Europe sont encouragés à lancer des initiatives et à en faire part au secrétariat pour que le CCBE puisse les promouvoir.

CONFÉRENCE DU CCBE SUR LA FORMATION

La conférence du CCBE sur la formation aura lieu le 14 décembre 2017 à Bruxelles. Des tables rondes porteront sur les futures compétences non techniques, la transformation de la gestion des cabinets d'avocats à l'ère numérique, les neurosciences et les découvertes récentes en matière d'apprentissage efficace, les nouveaux outils tels que les MOOC, la réalité virtuelle, les webinaires et les guides sur le financement de projets. La conférence représentera en outre une occasion précieuse pour les prestataires de formation et les professionnels du droit d'échanger des bonnes pratiques et des solutions novatrices en matière de formation juridique. Des informations plus détaillées seront publiées dans les semaines à venir, mais il est déjà possible de s'inscrire à l'adresse event@ccbe.eu.

DÉCLARATION DU CCBE SUR LE SECRET PROFESSIONNEL

En réponse à des infractions dans plusieurs pays membres mettant en péril le secret professionnel, le CCBE a adopté le 15 septembre 2017 en comité permanent une déclaration sur le secret professionnel. Le CCBE insiste sur le fait que, contrairement à une idée fausse assez répandue, le secret professionnel n'est pas là pour protéger les avocats, mais bien leurs clients. Lorsqu'un client consulte un avocat, il a la garantie que tout ce qu'il confie à son avocat relève du secret professionnel et restera confidentiel. Il serait impossible pour les avocats de fournir ces conseils ou de représenter leurs clients si ceux-ci s'abstenaient de communiquer des informations, de peur que cette confidentialité essentielle ne soit trahie. Sans confidentialité, il ne peut y avoir de procès équitable et sans procès équitable, l'état de droit est en jeu. Le secret professionnel est l'une des pierres angulaires des libertés individuelles au sein d'une société démocratique.

La déclaration complète est disponible [ici](#).

RÉPONSE DU CCBE À LA PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES INTERMÉDIAIRES FISCAUX

La Commission européenne a proposé le 21 juin 2017 de nouvelles règles de transparence pour les intermédiaires (tels que les conseillers fiscaux, les comptables, les banquiers et les avocats) qui conçoivent et promeuvent des régimes de planification fiscale pour leurs clients. Selon la [proposition](#), les régimes de planification fiscale transfrontalière présentant certaines caractéristiques ou « marqueurs » devront être notifiés automatiquement à l'administration fiscale avant d'être utilisés. Elle impose aux intermédiaires l'obligation de divulguer aux autorités fiscales les arrangements de planification fiscale potentiellement agressifs (proposition d'article 8 bis bis bis).

Le CCBE se réjouit de voir que la position des avocats dans l'administration de la justice est reconnue dans la proposition en respectant les règles du secret professionnel. Le CCBE a toutefois souligné que la rédaction de la disposition pourrait être améliorée pour refléter avec précision le fonctionnement des règles et a proposé des reformulations, tout en rappelant que les règles du secret professionnel servent à protéger les droits fondamentaux des citoyens et non des avocats. Le CCBE a précisé que certaines versions linguistiques de la directive semblent utiliser différents concepts qui ont des implications juridiques différentes. Les diverses versions linguistiques de la directive devraient dès lors être révisées avec soin.

Le document complet est disponible [ici](#).

FUTURE CONVENTION EUROPÉENNE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

En octobre 2016, plusieurs membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont signé une proposition invitant le Comité des ministres à initier des travaux sur la rédaction d'une convention européenne sur la profession d'avocat. Au début de l'année 2017, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE a été officiellement saisie de la question et un rapporteur a été désigné. Le CCBE vient d'adopter une [contribution écrite](#) sur cette question lors de son comité permanent de septembre. Le CCBE insiste quant à la nécessité d'un tel instrument contraignant, en particulier pour contrer la hausse des attaques envers le rôle des avocats, malgré la recommandation No. R (2000)21 du Conseil de l'Europe du Comité des Ministres aux États membres sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat. Le CCBE souligne également les grands principes qui doivent figurer dans la future Convention et précise qu'un mécanisme de mise en œuvre est nécessaire pour assurer la protection efficace des droits des avocats.

La contribution du CCBE sera présentée à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE lors d'une audition le 12 octobre à Strasbourg.

DROIT PÉNAL

Le 22 septembre, le CCBE a tenu plusieurs réunions avec des représentants du Parlement européen pour discuter de deux propositions de la Commission concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal et la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation. Le CCBE a préparé un certain nombre de prises de position sur ces questions, et les réunions ont été organisées afin d'exprimer les préoccupations du CCBE sur certains aspects des deux propositions. Le CCBE est très satisfait de cet échange de points de vue.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Panama Papers

Le CCBE a suivi l'évolution de la situation concernant les Panama Papers. La commission PANA du Parlement européen a publié ses projets de rapport et de recommandations. Au total, plus de 1 500 amendements ont été proposés aux projets de rapport et de recommandations. Ceux-ci ont une incidence sur un certain nombre de questions qui concernent la profession d'avocat, notamment le rôle de l'organisme d'autoréglementation, le secret professionnel, le renforcement de la cellule de renseignement financier et les dispositions relatives à la propriété effective. Le CCBE suit l'évolution de la situation.

Révisions de la quatrième directive anti-blanchiment

Les discussions se poursuivent au sujet de la révision de la quatrième directive anti-blanchiment. Deux nouveaux trilogues (réunions entre la Commission, le Parlement et le Conseil) sont prévus en octobre et en novembre afin de parvenir à un compromis. Les dispositions relatives à la propriété effective suscitent beaucoup de débats au sein des trois institutions, et plus particulièrement les dispositions relatives aux fiducies. Toutes les parties sont néanmoins disposées à conclure les discussions avant la fin de l'année.

SOUTIEN DU CCBE ENVERS LES PROPOSITIONS DE RÉFORMES DU BARREAU GÉORGIEN

Le CCBE a adressé un courrier au parlement géorgien pour exprimer son soutien total aux réformes proposées par le barreau géorgien. Le CCBE a exhorté le parlement à faire avancer les propositions suivantes : mettre fin à l'interdiction d'exercer du président du barreau et mettre en place un cadre global pour le programme des stages. Les barreaux considèrent qu'il est primordial que les bâtonniers exercent la profession d'avocat étant donné qu'ils sont conscients, dans leur pratique quotidienne, des problèmes auxquels la profession est confrontée. Interdire à un bâtonnier d'exercer la profession représenterait un risque économique réel puisqu'il pourrait perdre sa clientèle au cours de son mandat. En ce qui concerne le cadre général du programme des stages, selon les propositions du barreau géorgien, les futurs avocats devraient suivre une formation de trois mois à la Haute École des avocats, ainsi qu'une formation pratique de neuf mois dans un cabinet d'avocats. Le CCBE estime que la réforme proposée contribuera grandement à développer un niveau élevé de formation juridique et de compétence professionnelle.

Le document complet est disponible [ici](#).

CONCOURS ERA-CCBE DES JEUNES AVOCATS

Le Concours ERA-CCBE des jeunes avocats aura lieu les 7 et 8 décembre 2017 à Trèves. Les participants seront répartis en équipes de nationalités et niveaux d'expérience multiples et prendront part à trois rounds sur deux demi-journées. De plus amples informations sur les thèmes généraux ainsi que sur les équipes et les juges seront communiquées dans les prochaines semaines.

CONFÉRENCE CONJOINTE ENTRE LE CCBE ET LE BARREAU UKRAINIEN

La conférence conjointe entre le CCBE et le barreau ukrainien sur les droits et les obligations des avocats dans les procédures d'enquête aura lieu le 10 novembre à Kiev. Parmi les thèmes abordés figureront les garanties offertes par l'instrument juridique européen et international, le rôle des barreaux dans la garantie des droits des avocats et des garanties professionnelles et les changements nécessaires dans le cadre juridique ou dans les pratiques ukrainiennes. La présidente du barreau ukrainien, Lidiya Izovitova, ouvrira la conférence en compagnie du troisième vice-président du CCBE, Ranko Pelicarić, et les intervenants du barreau ukrainien feront état des bonnes pratiques et des questions potentielles auprès des experts des instances d'enquête, de poursuite et de justice concernés. La conférence se déroulera en anglais et en ukrainien (avec une interprétation simultanée). Davantage d'informations seront diffusées au cours des prochaines semaines.

PROJET TRAVAW (FORMATION DES AVOCATS SUR LA LÉGISLATION CONCERNANT LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES)

TRAVAW est un projet cofinancé par l'UE dont l'objectif principal est de former 210 avocats de sept juridictions différentes sur le droit national et la législation européenne concernant les violences à l'égard des femmes. Le projet est coordonné par la Fondation européenne des avocats en partenariat avec les barreaux d'Espagne, de Grèce, d'Irlande, de Pologne, d'Italie, d'Irlande du Nord et d'Angleterre et du pays de Galles. La formation se déroule à travers l'organisation de sept séminaires (un dans chaque juridiction) qui s'adressent à des avocats confrontés à des affaires de violences à caractère sexiste. Les deux premiers séminaires se sont déroulés à Madrid le 27 mars 2017 et à Athènes le 23 juin 2017. Ils ont réuni respectivement 40 et 37 participants. Le matériel de formation de ces séminaires est disponible en accès libre pour les praticiens du droit sur le [site de la Fondation européenne des avocats](#). Un autre séminaire a eu lieu à Londres le 23 septembre 2017. Les autres séminaires auront lieu à Varsovie le 27 octobre et à Rome le 22 novembre 2017.

En outre, le projet TRAVAW figure parmi les principales actions de la campagne de la Commission européenne visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, en promouvant le rôle des avocats dans la résolution du problème des violences à caractère sexiste. [La campagne « NON. NO. NEIN. »](#) avec le hashtag #SayNoStopVAW est une initiative de la Commission européenne dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la question de la violence à l'égard des femmes, qui attire l'attention sur la tâche accomplie par diverses parties prenantes à travers l'UE, qui diffuse les bonnes pratiques et rassemble les parties prenantes au-delà des frontières.

Cliquez [ici](#) pour lire l'histoire complète du projet TRAVAW sur le site dédié de la Commission européenne.

Pour télécharger l'article de la Commission européenne sur le projet TRAVAW en format PDF, cliquez [ici](#).

**NON.
NO.
NEIN.**

Say No! Stop violence
against women

ÉVÉNEMENTS À VENIR

8-13/10	<i>Conférence annuelle de l'IBA, à Sydney</i>
18-21/10	<i>Convention Nationale des Avocats, à Bordeaux</i>
20/10	<i>Comité permanent du CCBE, à Bordeaux</i>
25/10	<i>Journée européenne des avocats</i>
27-31/10	<i>61^e congrès de l'UIA à Toronto</i>
10/11	<i>Conférence conjointe entre le CCBE et le barreau ukrainien, à Kiev</i>
7-8/12	<i>Concours ERA-CCBE des jeunes avocats, à Trèves</i>
14/12	<i>Conférence du CCBE sur la formation, à Bruxelles</i>